

RECU le  
09 MAI 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE - COMMUNE DE SARROUX- SAINT JULIEN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil-dix-neuf et dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. GRUAT Xavier, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 10 avril 2019

**PRÉSENTS** : ALPHONSOUSOUT Jean-Paul, DÉZIEUX René, FORESTIER Jean-Baptiste, FOURNAND Marc, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre, MASSIAS Hervé, MIALLET Éric, PRÉVOT Mireille, VAQUERO Nadine

**ABSENTS** : COUDERT Agnès, GOUTTEBROZE Jean-Jacques, MOUSSARD Franck excusé, PRADAT Laurent excusé et donnant procuration à GRUAT Xavier

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : JOUVE Nicolas

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : Avis de la commune de Sarroux-Saint Julien sur le projet de SCOT arrêté

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Approbation de la délibération :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la concertation mise en place par le Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour en vue de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

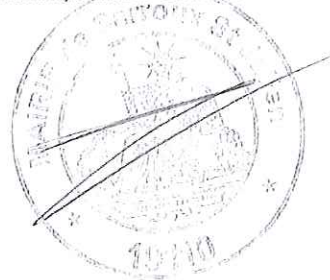
Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour en date du 19 février 2019 relatif à l'arrêt du projet SCOT faisant état des différentes étapes d'élaboration du Schéma,

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de SCOT annexé à la délibération du 19 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

De donner un avis favorable au projet de SCOT arrêté

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus  
Le Maire, Xavier GRUAT



Accusé de réception en préfecture  
019-200062933-20190417-D170420197-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2019  
Date de réception préfecture : 07/05/2019